

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 45/46 (1905)
Heft: 7

Artikel: L'architecture contemporaine dans la Suisse romande
Autor: Lambert, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'architecture contemporaine dans la Suisse romande.

Par A. Lambert, architecte.

Lausanne II. — Hôtel des Postes et des Télégraphes.

(Fin, avec planche IV.)

L'édifice et ses annexes sont éclairés au moyen de 800 lampes électriques de 16 et 25 bougies et de 11 lampes à arc. La commune de Lausanne a à livrer le courant électrique nécessaire à l'éclairage, elle dispose d'une force de quatorze mille chevaux pris au Rhône à St-Maurice; comme réserve cependant, en cas d'avarie survenant au transport de force de St-Maurice à Lausanne ou au réseau de distribution urbain, l'Administration fédérale a jugé nécessaire de s'assurer un éclairage indépendant du reste de la ville. En conséquence, le service d'électricité de la ville de Lausanne installa une turbine commandant directement une dynamo à courant continu, pouvant, soit charger une batterie d'accumulateurs, soit travailler de concert avec celle-ci à l'alimentation des lampes. La turbine a été livrée par M. J. Duvillard à Lausanne, elle développe 40 chevaux effectifs à l'allure de 720 tours par minute sous une chute de 120 mètres d'eau. La batterie d'accumulateurs se compose de 70 éléments fournis par la fabrique d'Oerlikon, les 28 premiers éléments servent au réglage de la tension, et sont mis en circuit au moyen d'un réducteur double provenant de la maison Schuckert de Nuremberg. Le tableau de distribution a été construit et monté par la société d'électricité Alioth, les instruments de mesure proviennent de la maison Hartmann et Mann de Francfort s. Main.

Le bâtiment principal est chauffé au moyen d'un système central à vapeur à basse pression (0,15 atm. en marche normale) installé par la maison Sulzer frères à Winterthour. Deux chaudières tubulaires horizontales, disposées au sous-sol et construites pour chargement périodique et feu permanent, produisent la vapeur; elles sont calculées pour fournir 440 000 calories à l'heure, par une température minimale de -15° centigrades. A cet effet, chacune de ces chaudières a une surface de chauffe de 28 m^2 .

Les fondations des murs du bâtiment ont été établies de façon à ce que la charge du sol, qui est formé de moraines, ne dépasse pas 3 kg par centimètre carré. Le socle du bâtiment a été exécuté en marbre de St-Trophime; la pierre de taille du rez-de-chaussée et de la salle des guichets provient des carrières de St-Imier. Aux étages supérieurs on a employé la pierre blanche de Savonnières et le liais de Morley. Les grands escaliers intérieurs ont été construits en pierre de Villebois et en roche de Hauteville. Les paliers portant ces escaliers sont en ciment armé, ils coupent les grandes baies et sont par conséquent soumis à un effort de torsion très considérable; ils ont été construits en conséquence et n'ont subi aucun tassement. Le granit des escaliers extérieurs et du trottoir au Midi de l'Hôtel des Postes a été tiré des carrières du Tessin,

celui des escaliers de service, à l'intérieur, provient de Colombe.

Les planchers de tous les étages, ainsi que la terrasse sur les remises ont été exécutés en béton armé système Hennebique; ils ont été construits par MM. S. de Molins, ingénieur, et A. Ferrari, entrepreneur. Celui de la terrasse a une portée de 9 m; il supporte le roulage des fourgons et voitures postales, et est calculé pour une surcharge de 1500 kg par m^2 . L'étanchéité absolue est obtenue par une

Architectes: MM. Jost, Beszenenet & Girardet à Lausanne.

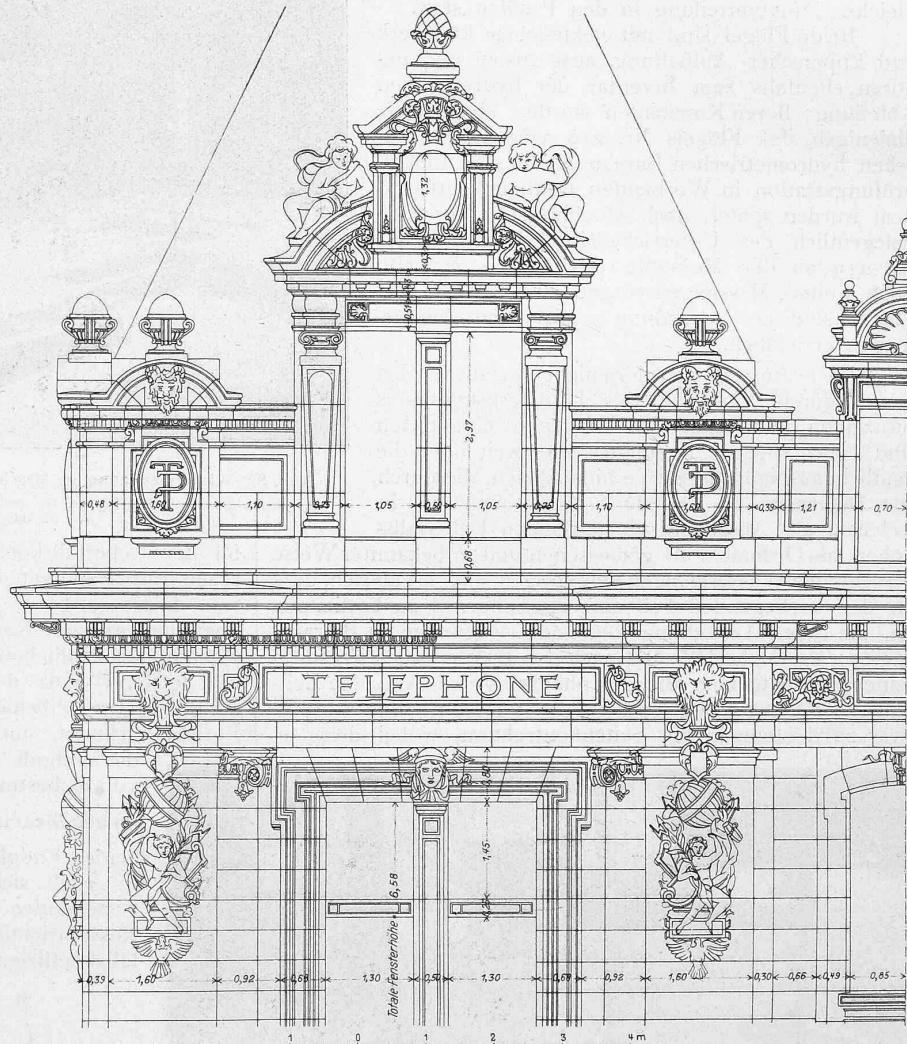
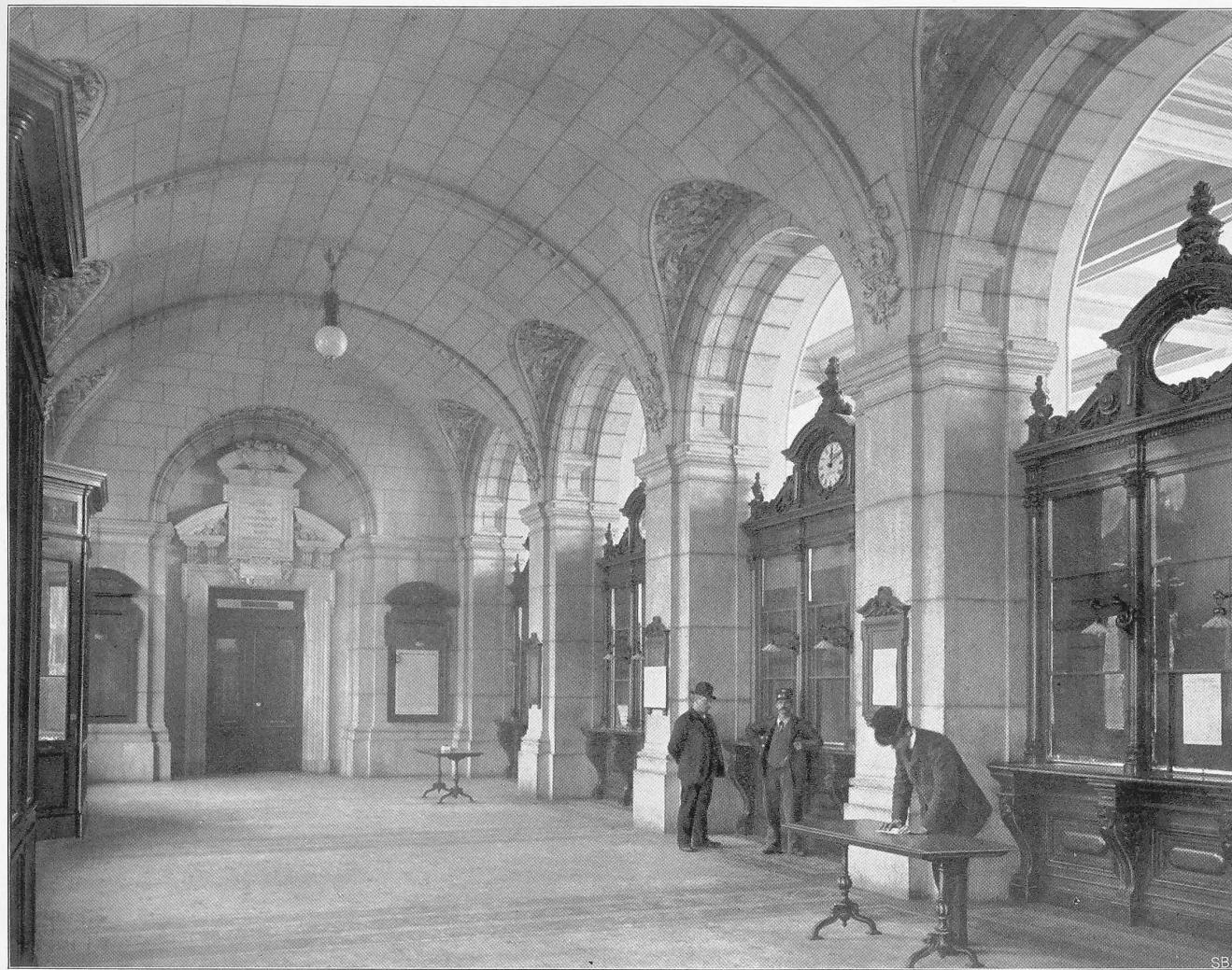


Fig. 9. Détail des pavillons d'escaliers. — Echelle 1 : 100.

couche de ciment lignieux emprisonné sous 10 cm de béton ordinaire sur lequel sont posés les carrelages d'asphalte comprimé permettant le roulage. Les planchers de 12 m de portée, n'ayant que 0,48 m d'épaisseur sans nervures apparentes, portent toutes les cloisons des bureaux en porte-à-faux. Les colonnes du rez-de-chaussée portent 140 tonnes avec un diamètre de 0,55 m et une hauteur de 7 m. Le système Hennebique a rendu de grands services dans cette construction en permettant la solution aisée de problèmes difficiles.

Les principales dispositions du plan s'accusent nettement dans les façades et donnent à l'architecture de celles-ci un caractère en rapport avec la destination de l'édifice. Le monument, vu du côté du Nord (fig. 1, page 67), présente un bloc puissant, flanqué de quatre pavillons; la façade principale est interrompue dans son axe par un avant-corps peu saillant. Les ailes sont recouvertes d'une haute toiture dominée encore par les toits plus élevés des pavillons et du corps central; ces toits sont décorés de lucarnes monu-



SBZ

L'architecture contemporaine dans la Suisse romande.

Hôtel des Postes et des Télégraphes à Lausanne. — Vue de la salle des guichets.

Architectes: MM. Jost, Bezenecet & Girardet.

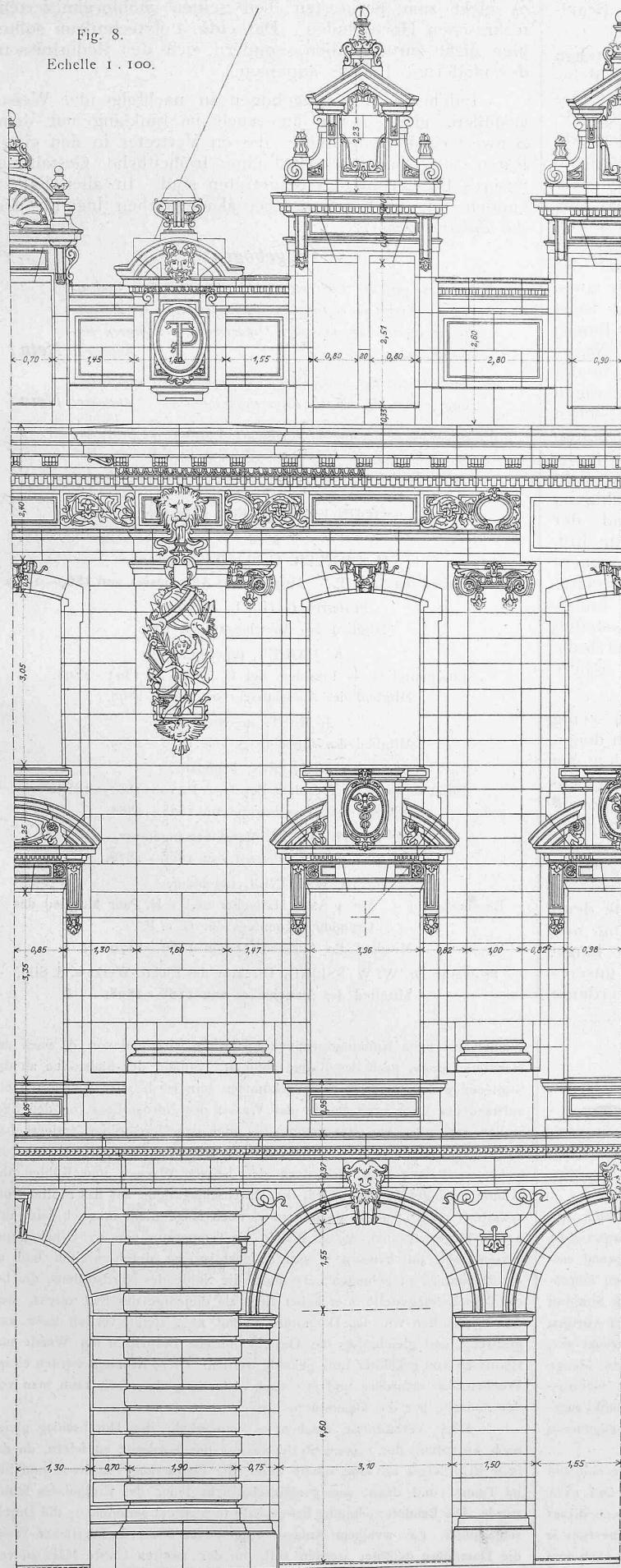
Seite / page

86(3)

leer / vide / blank

Fig. 8.

Echelle 1 : 100.



mentales, en parties à deux étages, et de cheminées colossales.

Ces dispositions sont celles de l'architecture française de la Renaissance; c'est aussi dans l'esprit de ce style que sont traitées les façades composées d'un rez-de-chaussée à arcades et à refend et de deux étages à fenêtres simples (fig. 8). Les grandes fenêtres à meneaux de pierre des pavillons d'escaliers (fig. 9) accentuent le caractère de château Renaissance indiqué par les toits distincts sur chaque corps de bâtiment et leur décoration de lucarnes et de cheminées, tandis que les pilastres ioniques embrassant deux étages du corps central, les riches ornements du haut des piliers d'angle, les cartouches servant de clef aux arcs des pavillons d'angle: décosations coupant le bandeau du rez-de-chaussée nous rapportent à une époque plus tardive. Le tout, parfaitement fondu et assimilé du reste, donne un exemple fort réussi de l'application des principes de l'architecture française.

Le coût total de l'Hôtel des Postes et de ses annexes, y compris les murs de soutènement s'élève à la somme de 2335428 francs. Ce monument qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, tient dignement sa place à côté des types grandioses de ce genre d'établissements dont la Confédération avait déjà doté auparavant les villes de Genève et de Neuchâtel.

Zur Urabstimmung der Gesellschaft ehemaliger Polytechniker über die Reorganisation des eidg. Polytechnikums.

Dem im Dezember letzten Jahres an die Mitglieder der G. e. P. versandten 42. Bulletin ist ein Fragebogen beigelegt, der bis zum 28. Februar a. c. ausgefüllt und dem Sekretariat der Gesellschaft zugestellt werden soll.

Da seit dem Empfange des Bulletins geraume Zeit verflossen ist, so wollen wir nicht ermangeln, die Leser unseres Vereinsorgans auf obigen Termin aufmerksam zu machen und ihnen die Ausfüllung und Rücksendung des Bogens dringend zu empfehlen; denn eine geringe Beteiligung an der Abstimmung könnte leicht missdeutet und als Gleichgültigkeit gegenüber der Anstalt, der wir so vieles zu verdanken haben, aufgefasst werden. Ja wir betrachten die Beteiligung an der Abstimmung für jeden „Ehemaligen“ als eine Ehrenpflicht, die er seiner „alma mater“ schuldet.

Der Ausschuss der Gesellschaft hat dem Fragebogen ein umfangreiches Aktenmaterial beigegeben. Da wir jedoch wissen, dass bei der grossen Arbeitslast, die der technische Beruf jedem auferlegt, viele, auch bei dem besten Willen nicht Zeit finden, sich in das Studium der vorliegenden Materie zu vertiefen und sich eine ausgesprochene Meinung herauszubilden, so wollen wir es versuchen, in gedrängter Kürze unsere Ansicht darzulegen. Dabei bezwecken wir vornehmlich zum Nachdenken über die vorgelegten Fragen anzuregen und möchten auch jeden Schein einer Beeinflussung der Abstimmung vermieden haben.

Mit dem Ausschuss der Gesellschaft gehen wir hinsichtlich der Frage 3 vollkommen einig. Auch wir glauben, dass die Titel-Aenderung nur akademischen Wert hat und da deren Durchführung konstitutionelle Bedenken entgegen-